

Mise au point d'un échantillonnage pour la détermination des rythmes de dévalaison de l'anguille sur la Dordogne. Protocole d'étude



La dégradation des milieux naturels, la pêche, la durée du cycle biologique de l'anguille et le réchauffement climatique sont les principales raisons du déclin de la population observé depuis les années 80. Aujourd'hui, le stock d'anguille ne se situe plus dans les limites biologiques raisonnables et la pêche pratiquée actuellement n'est pas durable. Face à ce constat alarmant, le CIEM et la FAO se sont associés sous la forme d'un groupe de travail WGEEL qui a recommandé la création d'un programme de reconstitution pour l'ensemble du stock d'anguilles européennes et préconise la réduction de l'exploitation mais également des autres activités humaines influant sur le stock. Le Règlement européen du 18 septembre 2007 préconise des mesures destinées à la reconstitution du stock d'anguilles européennes. Les plans de gestion de l'anguille ont été approuvés par la commission sur la base d'une évaluation technique et scientifique effectuée par le Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP). Pour chaque bassin hydrographique, un plan de gestion de l'anguille a été établi. Son objectif est de réduire la mortalité d'origine

anthropique, afin d'assurer avec la plus grande probabilité un taux d'échappement vers la mer d'au moins 40% de la biomasse d'anguilles argentées, comparé au meilleur taux d'échappement estimé sans impact anthropique. Pour atteindre cet objectif, différentes mesures sont proposées, telles que la diminution des pêches commerciales et récréatives, des mesures de repeuplement (alevinage), l'amélioration de la franchissabilité des obstacles en rivière, l'aménagement des rivières, le piégeage -transport des adultes, la limitation des prédateurs, des arrêts temporaires de turbines et des mesures en faveur de l'aquaculture. A l'échelle nationale, la mise en place d'un plan de gestion national pour la reconstitution du stock d'anguilles a été pilotée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) ainsi que du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Pour mener à bien ce projet, quatre Groupes de Travail ont été créés : - Groupe de Travail National ouvrages - Groupe de Travail National monitoring - Groupe de Travail National franchissabilité - Groupe de Travail National pêcheries et contrôles. Les recommandations du groupe de travail ouvrages s'inscrivent dans la recherche d'un équilibre entre les impératifs du règlement numéro 1100/2007 de la politique de l'eau, et ceux de la politique de développement des énergies renouvelables. Le groupe de travail ouvrages s'est concentré sur l'impact des ouvrages faisant obstacle aux déplacements des individus dans la rivière et ses annexes ; notamment sur les retards et les mortalités engendrés par les ouvrages lors de leur franchissement ou des phénomènes d'accumulation à leur aval. La mise au point d'un protocole d'échantillonnage pour la détermination des rythmes de dévalaison de l'anguille sur la Dordogne fait partie des actions entreprises par la R&D d'EDF pour répondre à l'une des priorités identifiée en matière de migration de dévalaison : acquérir une meilleure connaissance des rythmes de dévalaison de l'anguille (facteurs déclenchant et soutenant la migration) en vue de la gestion des aménagements hydroélectriques.

Auteurs du document : LISSALDE-BONNET L., EDF

Diffuseur des métadonnées : Office français de la biodiversité

Mots clés : ANGUILLA ANGUILLA, PECHERIE, TUILIERES, DEVALAISON, ANGUILLE, FRANCHISSEMENT, TURBINE, PROTOCOLE

Thème (issu du Text Mining) : FAUNE, MILIEU NATUREL

Date : 2011

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Source : 25p.

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès libre

Accéder à la notice source : https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/vue-consult/ofb_recherche_oai/DOC00083163

Télécharger les documents :

https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/59791?fic=PUBLI/R3/56.pdf

Commune : MAUZAC (31334), LA TUILIÈRE (42314), BERGERAC (24037)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/mise-au-point-d-un-echantillonnage-pour-la-determination-des-rythmes-de-devalaison-de-l-anguille-sur0>

Evaluer cette notice:

